

# Rapport du président du jury Examen professionnel d'ingénieur territorial – alinéa 2 – 2024

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury de l'examen et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

## CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise l'examen professionnel de promotion interne d'ingénieur territorial pour les collectivités et établissements publics territoriaux des régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

La date d'organisation de l'examen est nationale.

La périodicité d'organisation de l'examen est de 2 ans, en alternance avec le concours.

## CALENDRIER DE L'EXAMEN POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

<b>Arrêté d'ouverture</b>	19 décembre 2023
<b>Période d'inscription</b>	Du 9 janvier au 14 février 2024
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	22 février 2024
<b>Épreuves orales d'admission</b>	Du 4 au 6 septembre 2024
<b>Jury d'admission</b>	6 septembre 2024
<b>Résultats admission</b>	9 septembre 2024

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Examen professionnel prévu à l'**alinéa 2°** de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié ouvert **aux techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal, 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'examen.**

Toutefois, les candidats pouvaient, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, être admis à subir l'épreuve au plus tôt un an avant la date à laquelle ils devaient remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude.

## STATISTIQUES

### Répartition des inscrits / admis à concourir

Inscrits	Admis à concourir
51	38

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription et des dossiers refusés.

### Taux de présence et d'absence

Taux de présence à l'épreuve orale	Taux d'absence à l'épreuve orale	Présents
76.32 %	23.68 %	29

## L'ADMISSION

### Épreuve

Un entretien portant sur l'**expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat.** Cet entretien consiste, en un premier temps, en un **exposé du candidat sur son expérience professionnelle.** L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que **son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur.

(durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé)

Un cadrage national indicatif était à la disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

Le découpage adopté était le suivant :

Exposé du candidat sur son expérience professionnelle	10 minutes maximum
Capacité à analyser son environnement professionnel, à résoudre des problèmes techniques ou d'encadrement	30 minutes minimum
Motivations, posture et potentiel du candidat	Tout au long de l'entretien

### Niveau des candidats

#### Épreuve orale

Note ≥ 15	10 ≤ Note < 15	5 ≤ Note < 10	Note* < 5/20	Moyenne
3	10	15	1	10.09

\* note éliminatoire

### REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

Au regard des résultats, le jury constate que le niveau a baissé depuis 2020 (11.18 de moyenne en 2020 et 9.90 en 2022).

Seuls 49.26 des candidats a obtenu une note supérieure à 10/20. Aussi, les commentaires du jury sont globalement les mêmes que le jury de la session 2022.

Cette épreuve orale d'admission et notamment l'exposé du candidat est l'occasion pour le jury d'évaluer les acquis professionnels et de prendre connaissance du projet professionnel du candidat. Ainsi, une simple énumération des expériences passées ne saurait être valorisée par le jury. Il ne s'agit pas d'exposer son CV mais plus de mettre en exergue les compétences acquises.

Bon nombre de candidats oublie, souvent par manque de préparation, de présenter un projet professionnel clair et construit lors de leur exposé et certains ne mesurent pas réellement les responsabilités inhérentes au grade d'ingénieur territorial.

Les questions posées par les membres du jury prennent notamment la forme de mises en situations professionnelles en lien avec les problèmes techniques et les situations d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par des ingénieurs territoriaux.

Le jury cherche à tester la capacité du candidat à mettre en valeur ses qualités managériales, ses qualités de chef de projet et ses compétences techniques générales.

Il est donc nécessaire de prendre un peu de hauteur en se positionnant en tant qu'ingénieur, et non technicien. De nombreux candidats estiment déjà exercer des missions d'ingénieur et ont tendance à se reposer sur leurs acquis et ont perçu, à tort, cette épreuve comme une validation de leurs compétences sur le poste occupé actuellement.

Par ailleurs, les membres du jury ont souvent regretté que les candidats négligent la partie sur la culture territoriale, qui est pourtant très importante (exemple : méconnaissances des règles de la commande publique, des instances de dialogue social...).

En effet, les candidats doivent montrer qu'ils ont une certaine ouverture quant aux problématiques des collectivités territoriales mais également qu'ils connaissent le fonctionnement et les notions essentielles liées à leur environnement professionnel.

## Seuils d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si sa note aux épreuves est inférieure à 10 sur 20.

Le jury, réuni le 6 septembre 2024 a arrêté le seuil suivant :

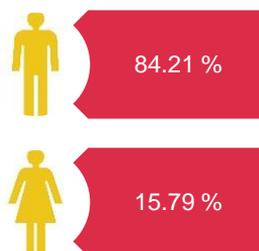
Seuil	Admis
10.00	13

13 candidats ont été déclaré admis par le jury.

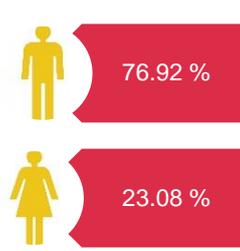
## PROFIL DES CANDIDATS

Répartition des candidats selon le sexe

### Admis à concourir

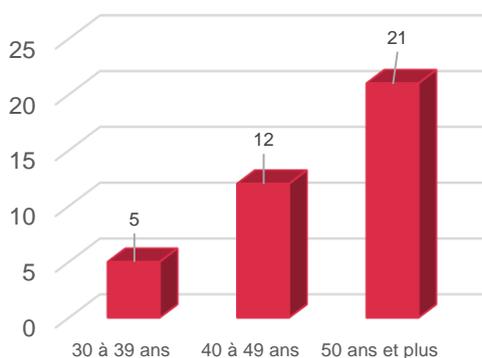


### Admis

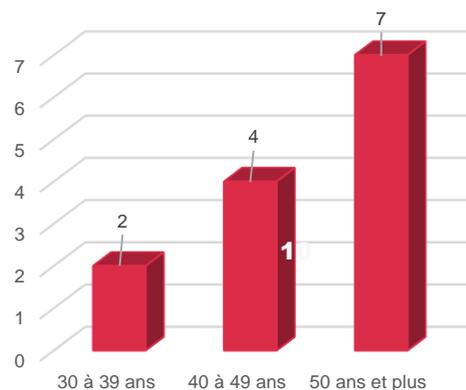


Répartition des candidats selon l'âge

### Admis à concourir



### Admis



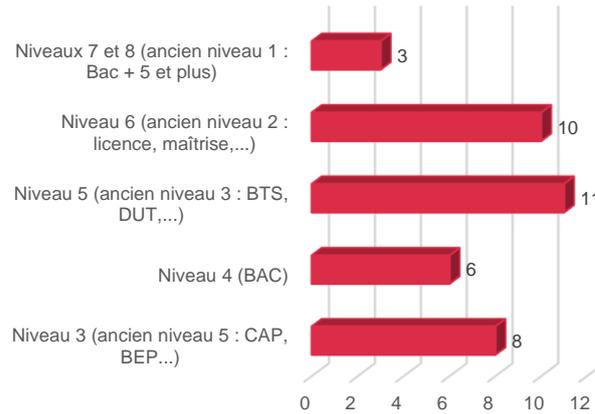
Moyenne d'âge

48.01 ans

48.83 ans

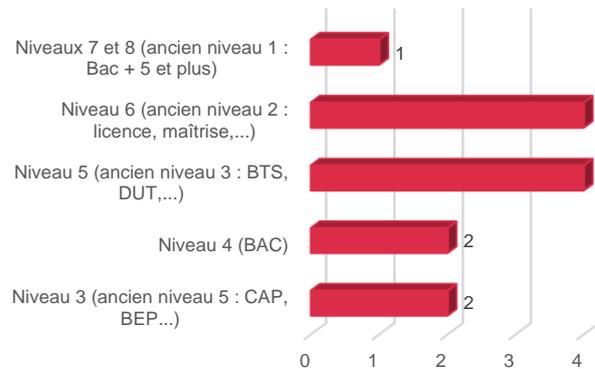
## Répartition des candidats selon les niveaux de diplômes

### Admis à concourir (38 candidats)



7.89% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis pour le concours externe (niveau 7).  
92.11% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur à celui requis au concours externe.

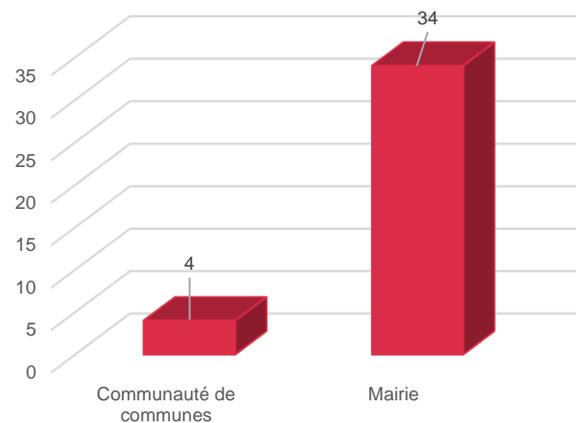
### Admis (13 candidats)



7.69% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis pour le concours externe (niveau 7).  
92.31% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau inférieur à celui requis au concours externe.

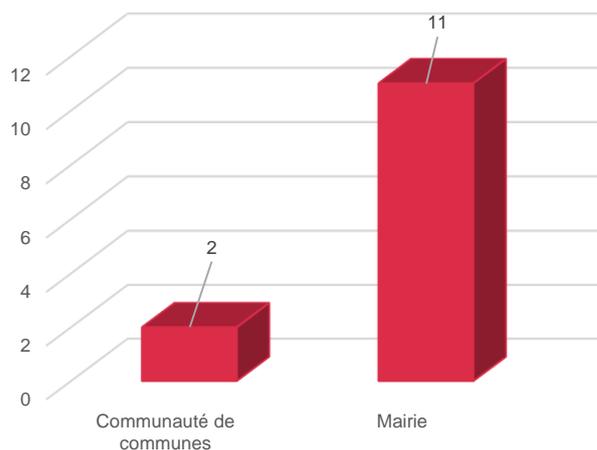
## Répartition des candidats selon le type d'employeur

### Admis à concourir (38 candidats)



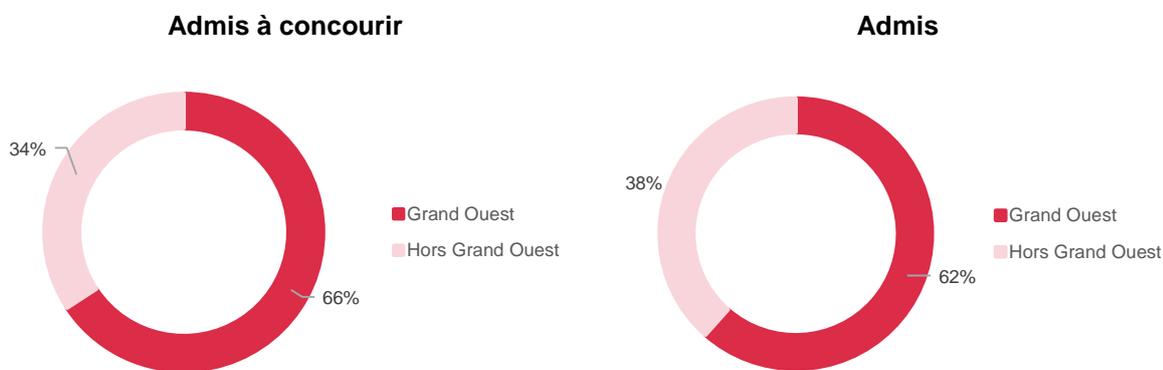
89.47% des admis à concourir exercent leur activité au sein d'une commune.

**Admis**  
(13 candidats)



84.62% des admis à concourir exercent leur activité au sein d'une commune.

Répartition des candidats selon l'origine géographique en conformité avec le périmètre Grand-Ouest



66% des admis à concourir, 62% des admis proviennent des régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, périmètre d'organisation de l'examen.

Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines.

## CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Le jury félicite tous les admis à l'examen d'ingénieur et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts et ce, en se préparant sérieusement à l'épreuve.

Les membres du jury ont relevé que certains candidats présentaient des difficultés à se positionner comme ingénieur et répondaient davantage aux questions en tant que technicien. Il est impératif de prendre la mesure des différences de missions entre un technicien (grade qu'ils détiennent actuellement) et un ingénieur (grade qu'ils souhaitent obtenir).

Cet examen ne doit pas être regardé comme une validation des acquis de l'expérience, mais comme une projection vers un grade demandant des compétences non seulement techniques, mais aussi en conduite de projet, managériales, polyvalentes, d'expertise. Il ne suffit pas d'exposer ses missions et compétences en tant que technicien territorial. Il convient également se projeter dans les missions qui peuvent incomber à un ingénieur territorial.

Le jury rappelle que le niveau attendu lors de cet examen à épreuve unique reste élevé et ne serait être galvaudé. Il est attendu de sérieuses compétences et aptitudes pour accéder à ce grade d'ingénieur territorial.

Pour conclure, passer un examen exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part des candidats.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature et le cadrage de l'épreuve, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative à l'examen professionnel de promotion interne.

Fait à Nantes, le 22 février 2025



La présidente du jury  
Sarah PERRAUD